

## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT 546

---

#### RÈGLEMENT ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS, ACTES D'ACCORD ET PROCÈS-VERBAUX RELATIFS AUX COURS D'EAU DE LA JURIDICTION DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE ET DU HAUT-RICHELIEU

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le jeudi, vingt-huitième jour du mois de juin deux mille dix-huit, 11h00, lors de la séance extraordinaire du bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu qui se tiendra au 380, 4<sup>e</sup> Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, les délégués adopteront, s'il y a lieu, le règlement 546 afin d'abroger tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux des cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu.

Le projet de règlement 546 est disponible pour consultation aux bureaux des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu et des municipalités de Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville et Saint-Bernard-de-Lacolle sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville et Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Valentin sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu ou à l'adresse <http://www.mrchr.qc.ca/avispublics.php>. Tout contribuable intéressé pourra être entendu à compter de 11h00, jeudi le 28 juin 2018, en la salle du conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu  
agissant à titre de secrétaire du Bureau des délégués des MRC  
des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu,

  
Joane Saulnier